

BILAN

comparaison au 31 décembre 2019 et au 31 décembre 2020

	au 31/12/19		au 31/12/20	
ACTIF			PASSIF	
Immobilisations	1 637 608,62	1 672 709,90	Fonds propres	471 861,49
Amortissements	440 876,56	527 173,48	Résultat année en cours	7 671,68
Valeur nette des immo.	1 196 732,06	1 145 536,42	Subvention investissement	246 443,84
Immobilisations - construction en cours	0,00	0,00	Provisions pensions & obligat. Similaires	105 000,00
Immobilisations financières			Fonds dédiés	
Titres financiers immobilisés	9 759,99	9 820,99	sur fonctionnement / années antér.	46 950,00
Caution & prêt	2 273,00	2 273,00	sur fonctionnement / année en cours	108 400,00
Stock marchandises	131 032,66	173 439,11	sur op. mécénat / années antér.	0,00
provision dépréciation stock	0,00	0,00	sur op. mécénat / année en cours	0,00
Avance et acompte versés	7 388,00	45 606,38	Emprunts	801 209,31
Créances			Intérêts courus	5 808,77
créances des usagers et rattachés	199 881,92	281 159,54	Avance et acompte reçus	0,00
provision dépréciation créances	0,00	0,00	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	
autres créances	2 862 975,23	2 043 425,68	charges fournisseurs	82 025,94
Disponibilités			charges déplacements	6 240,83
Crédit Coopératif	335 129,00	1 387 001,54	Dettes sociales et fiscales	
Sicav / Fcp	0,00	0,00	charges salariales	69 416,47
Livret A + Asso	78 251,06	76 855,93	charges prov. congés payés/salaires	102 835,81
Charges constatées d'avance	8 561,43	14 157,43	Autres dettes	1 136 273,21
			Produits constatés d'avance	1 641 847,00
TOTAL ACTIF	4 831 984,35 €	5 179 276,02 €	TOTAL PASSIF	4 831 984,35 € 5 179 276,02 €

Dijon le 26 mars 2021

La Présidente,
Charlotte MEUNIER



Le Trésorier,
Luc TERRAZ



Le commissaire aux comptes,
Cabinet CEC



BALANCE DES COMPTES

CHARGES	2019	2020
Matériel et Prestations extérieures/réseau <i>dont conv. Fond. Patrimoine sur projets locaux</i>	474 331,45	375 581,75
Frais de déplacements et rencontres <i>membres et équipe RNF</i>	221 085,84	80 586,00
Diffusion d'information <i>envoi postaux et électroniques, frais tél. etc.</i>	22 738,13	18 995,45
Frais de fonctionnement RNF <i>dont matériel</i>	188 967,22	218 004,42
Moyens humains <i>équipe salariée</i>	1 434 673,89	1 267 188,60
Provisions & charges except	17 500,00	5 000,00
	<i>25 ETP</i>	<i>24,7 ETP</i>
total charges hors fonds dédiés	2 359 296,53 €	1 965 356,22 €
RESSOURCES	2019	2020
Cotisations des membres	172 800,00	173 295,00
Subvention MTES - CPO	1 024 641,00	1 099 980,00
Subventions autres	198 990,00	175 375,00
Conventions partenariats publics	426 849,00	433 011,11
Conventions partenariats privés	135 540,00	97 000,00
Prestations	146 230,13	119 710,14
Ressources diverses <i>Ventes, produits financiers, dons etc..</i>	571,08	425,24
Ventes GEH Tenue Uniforme	139 297,00	80 632,48
total produits hors fonds dédiés	2 244 918,21 €	2 179 428,97 €
Report ress. exercices antérieurs	230 450,00	84 580,00
Engagt à réaliser / ress. affectées	108 400,00	280 600,00
total charges	2 467 696,53 €	2 245 956,22 €
total produits	2 475 368,21 €	2 264 008,97 €
Résultat	7 671,68 €	18 052,75 €

Dijon, le 26 mars 2021

Le Commissaire aux comptes,
Cabinet CEC

La Présidente,
Charlotte MEUNIER

Le Trésorier,
Luc TERRAZ







Emmanuel Cheignard

EXPERT COMPTABLE
COMMISSAIRE AUX COMPTES
ec@e-cheignard.com

Hadrien Cheignard

EXPERT COMPTABLE
COMMISSAIRE AUX COMPTES
hcheignard@e-cheignard.com

Jean-Baptiste Leturgeon

EXPERT COMPTABLE
COMMISSAIRE AUX COMPTES
jbleturgeon@e-cheignard.com

RESERVES NATURELLES DE FRANCE

Association Loi de 1901

Siège social : La Bourdonnerie
2 allée Pierre Lacroute
21000 DIJON

SIRET : 428 434 831 00023

A.P.E : 9499Z

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**
Exercice clos le 31 décembre 2020

Aux membres de l'association,

I - OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association **RESERVES NATURELLES DE FRANCE** relatifs à l'exercice clos le **31 décembre 2020**, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II - FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

3, ALLÉE DES CORVÉES
21240 TALANT
TÉL : +33 (0)3 80 55 44 80

S.A.S. AU CAPITAL DE 80 000 €
R.C.S. DIJON 341 846 400
INSCRITE AU TABLEAU DE
L'ORDRE DE LA RÉGION DE
BOURGOGNE - FRANCHE COMTÉ
ET SUR LA LISTE NATIONALE DES
COMMISSAIRES AUX COMPTES,
RATTACHÉ À LA CRCC DE DIJON
T.V.A. INTRACOMMUNAUTAIRE
FR 19 341 846 400 • APE 6920z

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l’audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d’audit dans le respect des règles d’indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du **1^{er} janvier 2020** à la date d’émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l’opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « **I. Règles et méthodes comptables – Information complémentaire** » de l’annexe des comptes annuels concernant les impacts sur les comptes du nouveau règlement comptable applicable à compter du 1^{er} janvier 2020.

III - JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l’audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l’état d’urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d’avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l’organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C’est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que **les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne l’évaluation :**

- **les fonds dédiés et produits constatés d’avance, qui permettent de suivre les engagements pris par l’Association et le report des ressources non utilisées des exercices antérieurs.**

Les appréciations ainsi portées s’inscrivent dans le contexte de l’audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant.

Nous n’exprimons pas d’opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV - VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d’exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n’avons pas d’observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du Conseil d’Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

V - RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT DE L'ASSOCIATION RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration le 26 mars 2021.

VI - RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de Commissaires aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Talant,
Le, 6 mai 2021

Le Commissaire aux Comptes,
SAS CEC



Jean-Baptiste LETURGEON

Description détaillée des responsabilités du Commissaire aux Comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- *il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion.
Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;*

- *il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;*

- *il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;*

- *il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation.*

Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation.

S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- *il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.*

BILAN

comparaison au 31 décembre 2019 et au 31 décembre 2020

SAS C.E.C.
 COMMISSAIRE AUX COMPTES
 3 Allée des Corvées
 21240 TALANT
 Tel 03 80 55 44 80

	au 31/12/19	au 31/12/20	PASSIF	au 31/12/19	au 31/12/20
ACTIF					
<i>Immobilisations</i>	1 637 608,62	1 672 709,90	Fonds propres	471 861,49	479 533,17
<i>Amortissements</i>	440 876,56	527 173,48	Résultat année en cours	7 671,68	18 052,75
Valeur nette des immo.	1 196 732,06	1 145 536,42	Subvention investissement	246 443,84	234 443,84
Immobilisations - construction en cours	0,00	0,00	Provisions pensions & obligat. Similaires	105 000,00	110 000,00
Immobilisations financières			Fonds dédiés		
<i>Titres financiers immobilisés</i>	9 759,99	9 820,99	sur fonctionnement / années antér.	46 950,00	70 770,00
<i>Caution & prêt</i>	2 273,00	2 273,00	sur fonctionnement / année en cours	108 400,00	280 600,00
Stock marchandises	131 032,66	173 439,11	sur op. mécénat / années antér.	0,00	0,00
<i>provision dépréciation stock</i>	0,00	0,00	sur op. mécénat / année en cours	0,00	0,00
Avance et acompte versés	7 388,00	45 606,38	Emprunts	801 209,31	792 701,88
Créances			Intérêts courus	5 808,77	5 747,09
<i>créances des usagers et rattachés</i>	199 881,92	281 159,54	Avance et acompte reçus	0,00	0,00
<i>provision dépréciation créances</i>	0,00	0,00	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
autres créances	2 862 975,23	2 043 425,68	charges fournisseurs	82 025,94	81 833,10
Disponibilités			charges déplacements	6 240,83	902,78
<i>Crédit Coopératif</i>	335 129,00	1 387 001,54	Dettes sociales et fiscales		
<i>Sicav / Fcp</i>	0,00	0,00	charges salariales	69 416,47	61 043,91
<i>Livret A + Asso</i>	78 251,06	76 855,93	charges prov. congés payés/salaires	102 835,81	95 344,34
Charges constatées d'avance	8 561,43	14 157,43	Autres dettes	1 136 273,21	1 102 466,00
			Produits constatés d'avance	1 641 847,00	1 845 837,16
TOTAL ACTIF	4 831 984,35 €	5 179 276,02 €	TOTAL PASSIF	4 831 984,35 €	5 179 276,02 €

COMPTE DE RESULTAT

comparaison au 31 décembre 2019 et au 31 décembre 2020

SAS C.E.C.
COMMISSAIRE AUX COMPTES
3 Allée des Corvées
21240 TALANT
Tel 03 80 55 44 80

CHARGES	2019	2020	PRODUITS	2019	2020
Charges d'exploitation			Produits d'exploitation		
achats de matériel	313,05	0,00	ventes diverses	12 491,24	7 980,09
achats tenue uniforme	174 788,05	124 901,28	ventes tenue uniforme membres	139 297,00	79 142,00
variation de stock	-47 855,44	-42 406,45	participations membres & ext.	30 944,01	2 395,70
prestations pour le réseau	199 666,12	76 079,56	prestations	53 564,25	71 906,06
approvisionnements	17 250,02	19 441,30	subventions et aides financières	1 774 020,00	1 793 366,11
autres charges externes	440 578,26	362 565,47	cotisations membres	172 800,00	173 295,00
taxe sur salaires, impôts	87 216,18	83 876,48	reprises/prov. & transfert de charge	47 131,31	17 850,90
rémunérations du personnel	953 315,02	844 648,66	dons et autres produits	571,08	425,24
charges sociales	404 141,69	363 779,46	reports ressources ex. antérieurs	0,00	84 580,00
dotations aux amortissements	88 135,44	86 296,92			
provisions et autres charges	2,66	5,62			
engag à réaliser / ress. affectées	0,00	280 600,00			
sous-total I	2 317 551,05	2 199 788,30	sous-total I	2 230 818,89	2 230 941,10
RESULTAT D'EXPLOITATION			RESULTAT D'EXPLOITATION	-86 732,16	31 152,80
Charges financières	23 659,84	23 134,99	Produits financiers	670,21	421,15
sous-total II	23 659,84	23 134,99	sous-total II	670,21	421,15
RESULTAT FINANCIER			RESULTAT FINANCIER	-22 989,63	-22 713,84
Charges exceptionnelles	18 085,64	23 032,93	Produits exceptionnels	13 429,11	32 646,72
sous-total III	18 085,64	23 032,93	sous-total III	13 429,11	32 646,72
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-4 656,53	9 613,79	RESULTAT EXCEPTIONNEL		
Engag à réaliser / ress. affectées	108 400,00	0,00	Reports ressources ex. antérieurs	230 450,00	0,00
sous-total IV	108 400,00	0,00	sous-total IV	230 450,00	0,00
Excédent	7 671,68	18 052,75	Déficit	0,00	0,00
total	2 475 368,21 €	2 264 008,97 €	total	2 475 368,21 €	2 264 008,97 €
<i>Contributions volontaires en nature Personnel bénévole</i>	179 060,99 €	62 364,53 €	<i>Contributions volontaires en nature Bénévoles</i>	179 060,99 €	62 364,53 €

ANNEXE COMPTABLE – EXERCICE 2020

Total du bilan avant répartition :

5 179 276,02 €

Résultat :

+ 18 052,75 €

Les notes indiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été arrêtés le 26 mars 2021 par le conseil d'administration.

I. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels :

Les **conventions comptables** ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les comptes annuels de l'exercice 31/12/2020 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 2018-06 de l'Autorité des Normes Comptables relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

INFORMATION COMPLEMENTAIRE

Le nouveau règlement apporte les modifications significatives suivantes sur les états financiers de RNF à compter du 01/01/2020 :

1-Le terme fonds associatifs est remplacé par fonds propres ;

2-Dans le compte de résultat, les dotations et reprises sur fonds dédiés sont désormais classées dans la partie exploitation et concourent à la formation du résultat d'exploitation.

Pour une meilleure information et pour faciliter la lecture des comptes, en appliquant cette méthode, le résultat d'exploitation 2019 s'élèverait à + 35 317.84 € au lieu de -86 732.16 €.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la **méthode des coûts historiques**.

L'association a opté pour la comptabilisation des frais d'acquisition d'immobilisations dans le coût d'entrée des immobilisations.

Méthode utilisée pour les amortissements : ils sont calculés suivant le **mode linéaire** en fonction de la durée de vie prévue :

- Droits, brevets et logiciels : 3 ans ;
- Constructions : 25 ans ;
- Travaux et agencements : 5 ans ;
- Matériels informatiques : de 1 à 5 ans ;
- Matériels de bureau : 3 et 5 ans ;
- Matériels divers : de 2 à 5 ans.

Le stock est valorisé selon la méthode du dernier prix d'achat. Ces éléments ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Selon les statuts, le bilan, le compte de résultat, le rapport de gestion constitué, notamment, des rapports moral et financier sont soumis à l'approbation des adhérents lors de l'assemblée générale statutaire qui aura lieu le 3 juin 2021.

Evénements significatifs de l'exercice :

Une crise sanitaire, économique et financière liée à l'épidémie de Covid-19 a débuté en mars 2020. L'étendue des conséquences économiques et financières sur l'exercice 2020 n'est pas mesurable. La structure n'a cependant pas été confrontée à des difficultés particulières dans sa gestion et son organisation.

Engagements & informations :

Engagements en matière d'indemnités de départ en retraite :

Le montant des indemnités de départ en retraite au 31/12/2020 s'élève à 141 310 €. Ce montant correspond à la dernière évaluation connue des droits acquis au titre de la retraite. Une provision a été constituée sur l'exercice d'un montant de 5000€, jusqu'à atteindre le montant total. Au 31/12/2020, le montant de la provision atteint la somme de 110 000 €.

Fonds dédiés et produits constatés d'avance :

Les dépenses venant en contrepartie des ressources affectées par des tiers financeurs à des projets définis et qui ne sont pas encore engagées à la date de clôture sont affectées en compte de "fonds dédiés". Ces provisions sont comptabilisées par le biais du compte 689 afin de constater l'engagement pris par l'association de poursuivre la réalisation dudit projet. L'utilisation des fonds est constatée par le biais du compte 789 "Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs" qui permet de suivre la contrepartie des fonds affectés. Conformément à la législation, des tableaux de suivi sont fournis dans l'annexe.

Les conventions pluriannuelles supérieures ou égales à 2 ans, sont comptabilisées en produits constatés d'avance. Des ressources non utilisées provenant de huit conventions pluriannuelles ont été comptabilisées en produits constatés d'avance pour un montant de 1 837 277 €.

Contributions volontaires :

1. Frais non remboursés et dons :

La loi permet, sous certaines conditions, aux bénévoles de bénéficier de la réduction d'impôt pour des dons aux associations au titre de leur frais non remboursés, pour 2020, cela représente une somme de 425.24 €. Ce montant est en nette diminution depuis cinq ans.

Suivi des dons

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Abandon de frais	1 474,31 €	1 529,47 €	1 849,50 €	1 623,58 €	1 077,04 €	1 023,82 €	891,58 €	642,24 €	571,08 €	100,24 €
Dons manuels	132,50 €	0,00 €	0,00 €	158,00 €	3 030,00 €	5,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	325,00 €

2. Bénévolat valorisé :

Le CA du 26 septembre 2013 a validé une méthode de calcul et a souhaité présenter dans ces comptes l'évaluation du bénévolat à la fin du compte de résultat et en annexe comptable.

a) Choix d'une définition du bénévolat

« Toute personne membre de l'association exerçant une activité menée dans le cadre des missions RNF. Ces missions étant prévues dans le cadre des statuts ou ayant préalablement été validées par décision du Conseil d'Administration ou de l'AG. L'activité de bénévolat ne doit avoir aucune contrepartie, aussi minime soit-elle ».

b) Choix du taux de valorisation du temps bénévole

Il a été convenu par décision du Conseil d'Administration du 26/09/2013, un taux horaire unique pour l'estimation chiffrée des travaux effectués par les bénévoles au profit de l'association. Celui-ci représente le taux horaire moyen CCNA appliqué au sein de l'association RNF et aux gestionnaires adhérents.

Ce taux a ensuite été chargé afin qu'il corresponde au coût de remplacement. Ainsi, le taux horaire moyen chargé est de 22,25 € en 2020.

c) Choix de la méthode utilisée concernant la valorisation des heures de bénévolat

Les heures de bénévolat étant valorisées correspondent aux heures effectuées par les seuls membres de l'association dans les diverses réunions se déroulant au cours de l'année. Pour ce faire, il convient d'étudier

chaque liste de présence et ordre du jour de chaque réunion (réunions, congrès, commissions et conseils d'administration) afin de dégager le nombre d'heures effectuées par les membres lors de celles-ci.
A ce total sera ajouté un nombre d'heures supplémentaires par membres correspondant au temps de trajet pour se rendre aux réunions.

Pour l'année 2020, le montant calculé est de 62 364,53 €, soit 1,7 ETP.

Suivi du bénévolat valorisé

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Montant	237 967,85 €	224 986,91 €	209 082,10 €	164 966,73 €	212 288,67 €	255 048,42 €	286 946,88 €	179 060,99 €	62 364,53 €
ETP	7,2	6,7	6,2	4,9	6,3	7,4	8,3	5,1	1,7
Montant rectifié*	-	231 731,15 €	-	146 842,96 €	154 563,31 €	198 914,96 €	218 240,47 €	-	-
ETP rectifié*	-	6,9	-	4,3	4,6	5,8	6,3	-	-

*Suite à une erreur matérielle s'étant produite, le montant du bénévolat valorisé s'est avéré être erroné pour les années 2013 et de 2015 à 2018.

I. DESCRIPTION DU PROJET ASSOCIATIF

L'assemblée générale du 18 juin 2020 a voté les axes et objectifs de son 4e projet associatif.

Réserves Naturelles de France a pour objet de garantir la cohérence et la pérennité de l'outil réserve naturelle, son articulation avec les autres espaces naturels protégés, afin de contribuer à la protection de la nature. Pour ce faire, l'association rassemble des personnes physiques et morales en charge de la création ou de la gestion de réserves naturelles nationales, régionales et de Corse, et, plus largement, d'espaces naturels protégés, en France métropolitaine et en outre-mer.

II. FINANCEMENT DE L'ASSOCIATION

Les ressources de l'association se composent principalement de :

- subventions de la DEB (MTES),
- subvention de la commission Européenne,
- mécénat de EDF, RTE,
- subventions de collectivités locales et territoriales (dont les Régions),
- adhésions des membres,
- autres mécénats et participations diverses.

Ces subventions sont utilisées pour l'animation du réseau, le suivi et la réalisation des projets et l'exécution des contrats avec le MTES.

Ressources	2019	2020
	Ministère en charge de l'Ecologie	1 024 641 €
Autres subventions	198 990 €	175 375 €
Conv. Partenariat public	426 849 €	433 011 €
Conv. Partenariat privé	135 540 €	97 000 €
Marché (ventes, prestations, ...)	285 527 €	200 343 €
Réciprocité (adhésions, dons, ...)	173 371 €	173 720 €
report des exercices antérieurs	230 450 €	84 580 €
	2 475 368 €	2 264 009 €

III. VARIATION DES FONDS PROPRES

FONDS PROPRES	
à la clôture de l'exercice précédent	471 861,49 €
affectation du résultat 2019	7 671,68 €
résultat 2020	18 052,75 €
total des fonds propres au 31/12/2020	497 585,92 €

IV. NOTES SUR LE BILAN ACTIF

ETAT DES CREANCES			
	montant brut	à 1an au plus	à plus d'un an
Actif immobilisé	12 094 €	0 €	12 094 €
Actif circulant (hors stock)	2 324 585 €	572 075 €	1 752 510 €
total	2 336 679 €	572 075 €	1 764 604 €

ACTIF IMMOBILISE				
Valeurs brutes	à l'ouverture	augmentation	diminution	à la clôture
Immobilisations corporelles	197 361 €	35 102 €	0 €	232 463 €
Immobilisations incorporelles	43 139 €	0 €	0 €	43 139 €
immobilisations construction	1 397 108 €	0 €	0 €	1 397 108 €
total	1 637 608 €	35 102 €	0 €	1 672 710 €
Amortissements immo.corporelles	398 171 €	85 925 €	0 €	484 096 €
Amortissements immo.incorporelles	42 704 €	372 €	0 €	43 076 €
total	440 875 €	86 297 €	0 €	527 172 €
Immobilisations financières	12 033 €	61 €	0 €	12 094 €
total	12 033 €	61 €	0 €	12 094 €

V. NOTES SUR LE BILAN PASSIF

SUBVENTIONS d'équipement				
<i>Valeurs brutes</i>	<i>à l'ouverture</i>	<i>augmentation</i>	<i>diminution</i>	<i>à la clôture</i>
Subventions investissement	300 000 €	0 €	0 €	300 000 €
Amortissements subv. Investissement	53 556 €	12 000 €	0 €	65 556 €
	246 444 €	-12 000 €	0 €	234 444 €

ETAT DES DETTES				
	<i>montant brut</i>	<i>à 1 an au plus</i>	<i>de 1 à 5 ans</i>	<i>plus de 5 ans</i>
emprunt	798 074 €	46 880 €	224 475 €	526 718 €
fournisseurs	81 833 €	81 833 €	0 €	0 €
fiscales et sociales	156 388 €	156 388 €	0 €	0 €
autres dettes	1 102 467 €	587 464 €	515 003 €	0 €
total	2 138 762 €	872 565 €	739 478 €	526 718 €

L'emprunt de 950 000 € finançant l'achat de l'immeuble est garanti par une hypothèque de premier rang.

EVOLUTION DES COMPTES 689 ET 789

689		789	
au 31/12/2020	280 600 €	au 31/12/2020	84 580 €

EVOLUTION DES COMPTES 4687

Produits divers à recevoir au 31/12/2020		
		5 604 €
4687	Produits à recevoir	4 070 €
4181	Clients - factures à établir	385 €
4387	CPAM - IJ à recevoir	1 149 €

EVOLUTION DES COMPTES "FONDS DEDIES" DU BILAN 2019 AU BILAN 2020

1940 : Fonds dédiés sur fonctionnement exercices antérieurs				
<i>Valeurs brutes</i>	<i>à l'ouverture</i>	<i>augmentation</i>	<i>diminution</i>	<i>à la clôture</i>
194016 : Fonds dédiés sur fonctionnement 2016	4 000,00 €	0,00 €	0,00 €	4 000,00 €
194017 : Fonds dédiés sur fonctionnement 2017	13 200,00 €	0,00 €	9 000,00 €	4 200,00 €
194018 : Fonds dédiés sur fonctionnement 2018	29 750,00 €	0,00 €	1 500,00 €	28 250,00 €
194019 : Fonds dédiés sur fonctionnement 2019	108 400,00 €	0,00 €	70 080,00 €	38 320,00 €

194 : Fonds dédiés sur exercice 2020				
<i>Valeurs brutes</i>	<i>à l'ouverture</i>	<i>augmentation</i>	<i>diminution</i>	<i>à la clôture</i>
194020 : Fonds dédiés sur fonctionnement 2020	0,00 €	280 600,00 €	0,00 €	280 600,00 €

VI. DETAIL PRODUITS ET CHARGES CONSTATES D'AVANCE

PRODUITS		&	CHARGES	
Produits constatés d'avance	1 845 837 €		Charges constatées d'avance	14 157 €
AFB - conv forêts sentinelles	71 735 €		Assoconnect - 01/01/21-31/08/21	1072,8
Agence Eau Seine Normandie - conv	0 €		KiwiHR - 01/01/21-21/10/21	727,5
Agence Eau Rhone Corse - conv	0 €		EBP GestCo+compta - 01/01/21-25/10/21	2455,38
AFB - limicole côtier 2018-375	65 850 €		ZOOM - 01/01/21-13/10/21	838,34
Europ - LIFE NaturAdapt	702 733 €		CIT YA 1T21	3433,34
MTES - LIFE NaturAdapt	0 €		UICN cotisation 2021	2478,94
AFB - LIFE NaturAdapt	176 086 €		ORANGE tel Decembre	583,13
AFB - convention competence	0 €		UICN congrès 2021 E.MICHAUD	840
OFB - coord, anim, developpt 20.1252	297 099 €		UICN congrès 2021 C.MEUNIER	864
DREAL AURA	13 000 €		UICN congrès 2021 M.THOMAS	864
OFB - competence gestionnaire 20.1220	473 174 €			
Region NA - SK7731420 - ancrage	37 600 €			
TU Facturé non livré OG 2020	8 560 €			

VII. DETAIL PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS

PRODUITS & CHARGES EXCEPTIONNELS				
Charges exceptionnelles	23 033 €		Produits exceptionnels	32 647 €
Charges exceptionnelles divers	0 €		Reprise dépréciation de créances	7 500 €
Charges except /cession immo	0 €		Produits exceptionnels / cession immo	0 €
Ajustement cotisations sociales	1 473 €		Régularisation cotisations sociales	3 427 €
Provisions indemnités retraite	5 000 €		Dettes fournisseurs (prescription commerciale)	9 719 €
Pertes sur créances et subventions	16 560 €		Produits exceptionnels juridique	0 €
Charges exceptionnelles juridique	0 €		Quote part amort. Subvention investissement	12 000 €

VIII. DETAIL CHARGES A PAYER

Charges à payer au 31/12/2020		
408	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	21 987 €
4308	Dettes fiscales et sociales	11 243 €
428	Charges de personnel à payer	95 344 €
468	Autres dettes	0 €

IX. VALORISATION DU BENEVOLAT

17/03/2021

Estimation du bénévolat des membres de RNF : Récapitulatif 2020

2020	Nombre annuel rencontres physiques (hors congrès)	Base calcul temps trajet	Nombre totales d'heures comptabilisées (hors temps de déplacement)	Part des administrateurs (en h)	Part des administrateurs (en %) - CA élargi	Nombres d'heures totales comptabilisées (avec temps de déplacement)	Nombre d'heures complémentaires déclarées	Nombres d'heures totales comptabilisées (avec temps de déplacement)	% des heures par rapport au total	Part contribution volontaires en €	Axe CPO
Conseil d'administration	6	60	471,75	311,25	66,0%	890,25	127	1017,25	36,3%	22 633,81 €	2
Bureau du Conseil d'administration	2	10	195,75	195,75	100,0%	265,50		265,50	9,5%	5 907,38 €	2
Commission Patrimoine Naturel	0	0	0	0	0,0%	0,00		0,00	0,0%	0,00 €	2
Commission Patrimoine Naturel Géologique	1	6	48	0	0,0%	89,85		89,85	3,2%	1 999,16 €	2
Commission Patrimoine Naturel Biologique	0	0	0	0	0,0%	0,00		0,00	0,0%	0,00 €	2
Commission Education et sensibilisation à la Nature	0	0	127,5	0	0,0%	127,50		127,50	4,5%	2 836,88 €	2
Commission Outre Mer	0	0	0	0	0,0%	0,00		0,00	0,0%	0,00 €	2
Commission Professionnalisation et Police de l'environnement	0	0	73,5	15	20,4%	73,50	227,25	300,75	10,7%	6 691,69 €	2
Commission Territoire et développement durable	0	0	108	0	0,0%	108,00		108,00	3,9%	2 403,00 €	2
Pôle Forêt	0	0	0	0	0,0%	0,00		0,00	0,0%	0,00 €	2
Pôle Littoral	2	6	58,5	0	0,0%	100,35		100,35	3,6%	2 232,79 €	2
Pôle Police	0	0	8	0	0,0%	8,00		8,00	0,3%	178,00 €	2
LIFE NATUR ADAPT	2	13	104	0	0,0%	194,68		194,68	6,9%	4 331,52 €	5
Atelier Carbone des Tourbières	0	0	0	0	0,0%	0,00		0,00	0,0%	0,00 €	2
Atelier Forêts Tourbeuses	0	0	0	0	0,0%	0,00		0,00	0,0%	0,00 €	2
Atelier Financements des RN	0	0	0	0	0,0%	0,00		0,00	0,0%	0,00 €	3
Groupes des régions	1	26	204	22	10,8%	385,35		385,35	13,7%	8 574,04 €	2
Réunion des correspondants régionaux	1	3	61	1,5	2,5%	81,93		81,93	2,9%	1 822,83 €	2
Représentations de RNF dans certaines instances	7	10	54	52	96,3%	123,75		123,75	4,4%	2 753,44 €	3
Congrès 2020	0	0	0	0	0,0%	0,00		0,00	0,0%	0,00 €	2
TOTAL	22		1514,00	597,50	0,39	2448,65	354,25	2802,90	100,0%		

Poids bénévolat	33 686,50 €	54 482,46 €	62 364,53 €
-----------------	-------------	-------------	-------------

soit 1,7 ETP

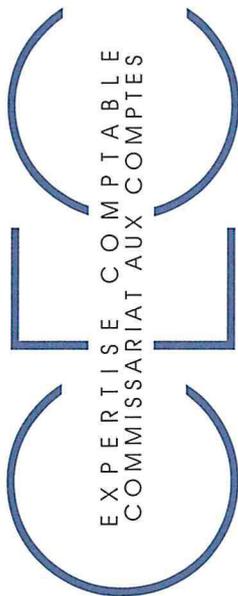
Temps de travail Équipe RNF 2020 (24,7 ETP) 41 209 en heures effectives

Moyenne des temps de trajet des 20 administrateurs pour une réunion CA (en centième d'heure)	6,98
Taux moyen chargé 2020	22,25 €

42%	Part sur temps de travail	26 193,10 €
58%	Part hors temps de travail	36 171,42 €

X. Evènements postérieurs à la clôture

La crise sanitaire, économique et financière liée à l'épidémie de covid-19 qui a débuté en mars 2020 continue de produire des effets non mesurables en 2021. A la date d'arrêté des comptes, la structure n'a pas subi d'impact significatif dans le prolongement de l'année 2020.



Emmanuel Chevignard

EXPERT COMPTABLE
COMMISSAIRE AUX COMPTES
ec@e-chevignard.com

Hadrien Chevignard

EXPERT COMPTABLE
COMMISSAIRE AUX COMPTES
hchevignard@e-chevignard.com

Jean-Baptiste Leturgeon

EXPERT COMPTABLE
COMMISSAIRE AUX COMPTES
jbleturgeon@e-chevignard.com

RESERVES NATURELLES DE FRANCE

Association Loi de 1901

Siège social : La Bourdonnerie
2 allée Pierre Lacroute
21000 DIJON

SIRET : 428 434 831 00023

A.P.E : 9499Z

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Exercice clos le 31 décembre 2020

A l'assemblée générale,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions.

Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

3, ALLÉE DES CORVÉES
21240 TALANT
TÉL : +33 (0)3 80 55 44 80

S.A.S. AU CAPITAL DE 80 000 €
R.C.S. DIJON 341 846 400
INSCRITE AU TABLEAU DE
L'ORDRE DE LA RÉGION DE
BOURGOGNE - FRANCHE COMITÉ
ET SUR LA LISTE NATIONALE DES
COMMISSAIRES AUX COMPTES,
RATTACHÉ À LA CRCC DE DIJON
T.V.A. INTRACOMMUNAUTAIRE
FR 19 341 846 400 • APE 6920z

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

Conventions passées au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

Fait à Talant,
Le, 6 mai 2021

Le Commissaire aux Comptes,
SAS CEC



Jean-Baptiste LETURGEON